

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : MVTP (M. Maxime VINET)
17 St Denis les Lucs
85170 SAINT DENIS LA CHEVASSE

- pour le compte de : /

- Ets chargée des travaux : MVTP
17 St Denis les Lucs
85170 SAINT DENIS LA CHEVASSE

- Pour le chantier :
 - Lieux des travaux : 6 rue des Lilas
 - Objet des travaux : Branchements eaux usées et eaux pluviales
 - Date des travaux : Du 10/12/2025 au 12/12/2025
 - Durée des travaux : 3 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Avant le début des travaux, l'entreprise chargée des travaux prendra contact avec Véolia, concessionnaire du réseau « eaux usées » afin de connaître les prescriptions à respecter ;
- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- Un état des lieux sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 19 novembre 2025

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques